Colmar 24 juillet 1820

Au Monsieur de ses collègues

M. le Receveur n'a pas voulu enregistrer la quittance que vous fites à son oncle de la maison sont à cinq qu'il avait refusé deux fois son nom, sont deux que nous avons commencé l'autre feuille, chicane d'allemand, j'ai été obligé d'en substituer un autre, j'ai vu ce matin chez son père [illegible] que vous êtes au prêche, je vous envoie un exp, ayez la bonté d'y apposer votre signature. Il faut qu'elle aille aujourd'hui à Ingersheim subir la formalité de l'enregistrement je vous salue cordialement et amitié